



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Tours, le **30 DEC. 2022**

La préfète d'Indre-et-Loire

à

**Madame la Présidente
Communauté de Communes du
Castelrenaudais
5 rue du Four Brûlé -BP 54
37 110 Château-Renault**

Affaire suivie par :

Fanny LOISEAU ARGAUD

Service Agriculture

Cheffe de service

Tél. : 02.47.70.82.60

Courriel : fanny.loiseau-argaud@indre-et-loire.gouv.fr

Objet : Avis sur l'étude préalable de compensation collective agricole – Extension de la ZAC « Porte de Touraine 2 » à Autrèche.

Madame la présidente,

En application des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime, votre projet d'extension de la ZAC « Porte de Touraine 2 » à Autrèche a fait l'objet d'une étude préalable qui présente la proposition de compensation collective agricole.

Celle-ci a été soumise à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) lors de sa réunion du 10 novembre 2022, en présence de monsieur Jérôme VAUGOYEAU, directeur Général Adjoint de la communauté de communes du Castelrenaudais et de mesdames Laurianne KRUST et Aurore GOUBEAU, du bureau d'études PC-CONSULT, et me conduit à formuler l'avis suivant.

L'étude aborde les différentes parties prévues réglementairement :

- une description du projet et la délimitation du territoire concerné (20,2 ha d'emprise sur des terres agricoles) ;
- une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire (caractérisation des îlots de l'exploitation impactée exploités en grandes cultures, de l'activité agricole sur les périmètres direct et indirect et identification des acteurs des filières agricoles du territoire) ;
 - l'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole ;
 - les mesures mises en œuvre pour éviter ou réduire les impacts du projet sur l'économie agricole ;
- l'estimation de la compensation à apporter : l'approche adoptée pour l'estimation de cette compensation correspond à celle retenue dans le Cadre méthodologique départemental. Le chiffrage proposé du montant à investir est de 59 874, 14 €.

61, Avenue de Grammont

BP 71655

37016 TOURS GRAND TOURS CEDEX 1

Tél. : 02 47 70 80 90

Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr

www.indre-et-loire.gouv.fr

Enfin, vous proposez trois opérations de compensation à hauteur de cette somme.

La première consiste à apporter une aide de 2 000 € à deux producteurs en maraîchage ou horticulture situés sur le territoire de la communauté de communes pour financer de petits investissements.

Cette intervention correspond aux modalités d'intervention du Fonds de subventionnement de TPE mis en place par votre collectivité à l'occasion de la compensation collective agricole due au titre de la première extension de la ZAC Porte de Touraine. Son enveloppe initiale de 25 060 € a été partiellement consommée pour financer un nombre très limité de projets et ce fonds peut donc être mobilisé pour financer ces deux projets d'équipement.

La deuxième opération consiste à abonder ce même Fonds de subventionnement de TPE à hauteur de 30 874, 14 €. Ce fonds a été peu mobilisé à ce jour et ne présente pas de perspectives de multiplication des demandes à court terme. La pertinence d'un tel abondement reste par conséquent à démontrer.

La troisième opération consiste à financer des équipements et investissements de l'association Castel-Renaudais Insertion sur la ferme de Bellevue pour l'activité arboricole et la transformation des petits fruits : l'achat d'une chambre froide, la création d'un local de transformation, la construction d'un chalet de vente et l'installation d'une clôture autour du verger. Le financement est prévu à hauteur d'environ 50 % des dépenses pour une somme de 25 000 €.

Je suis favorable à la poursuite du soutien de l'activité de cette association sur la ferme de Bellevue dans le cadre de la compensation collective agricole.

En conséquence, j'émet un avis favorable à l'étude préalable de compensation collective agricole que vous présentez pour un montant de 59 874 €. Je suis favorable également au financement des équipements et investissements de l'association Castel-Renaudais Insertion à hauteur des 25 000 € proposés. Une participation plus importante pourrait également être validée, sous réserve du respect des règles de financement public pour de telles activités.

Les deux autres opérations de compensation que vous proposez ne pourront pas être retenues.

Dans l'attente de propositions d'opérations de compensation à hauteur des 34 874 € restants, les services de la DDT reviendront vers vous pour procéder à la consignation de cette somme.

L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
la directrice départementale des territoires


Corinne BIVER